

formation spécialisée de réseau (FSR) du 7 novembre

# PROUVE QUE TU EXISTES !



**C**omme pour ces paroles d'un succès des années 80, la nouvelle formation spécialisée de réseau (FSR) doit se donner les moyens d'exister entre les FS (ex CHSCT) ministérielle et locales et surtout **prouver son utilité pour les personnels de la DGFIP**.

C'est tout le sens de la déclaration liminaire lue par les représentants **F.O.-DGFIP** le 7 novembre (voir ci-dessous).

La première réunion, le 29 septembre dernier, pendant laquelle l'intersyndicale, bien décidée à exercer pleinement son rôle, s'était heurtée à une administration psychorigide, refusant tout compromis sur un **règlement intérieur amputant les droits et moyens d'action des représentants des personnels**.

Cette deuxième réunion était l'occasion d'aborder le **calendrier 2024** et en particulier de lister les **thématiques** sur lesquelles il est urgent de se pencher.

Les liminaires des organisations syndicales (OS) à peine lues, la cheffe de service RH, présidente de séance, s'est lancée dans une séance de calinothérapie, multipliant les éléments de langage pour nous rassurer quant aux objectifs de cette instance qui ne devra pas être une chambre d'enregistrement mais au contraire, servir à remonter les difficultés.

Difficile d'y croire quand chaque jour on découvre par la bande que **des expérimentations** sont menées çà et là, **en catimini**.

Difficile d'y croire encore quand les **460 000 €** de budget de la FSR (qui émerge sur la FS ministérielle avec droit de tirage) ont dû être **rendus**, fort heureusement **aux FS locales**, car non consommés.

Difficile d'y croire enfin, quand, sous couvert du nouveau règlement intérieur, **certaines DDFiP ont déjà cessé de transmettre les fiches de signalement** aux OS !

La délégation **F.O.-DGFIP** a exigé une **information systématique de la FSR** sur : les expérimentations et leurs bilans, l'utilisation du budget de la FSR mais aussi les candidatures de la DGFIP lors des appels à projets ministériels liés aux conditions de travail et le maintien, à minima, de la transmission de l'intégralité des fiches de signalement aux OS au fil de l'eau.

## DES OUTILS QUI DOIVENT FAIRE LEURS PREUVES

En ce qui concerne la Note d'Orientations (NO) 2024, la Direction Générale explique que le Secrétaire Général du Ministère a souhaité associer les Directions pour nourrir cette NO discutée en FS ministérielle le 8/12/23.

Nos débats ont porté sur les axes de cette NO et notamment :

- Sur le déploiement du nouvel outil **Prév'Action** destiné à remplacer DUERPAP en 2024 et **en cours d'expérimentation dans le Rhône**. **F.O.-DGFIP** a renouvelé son souhait d'une présentation aux OS. Quasiment rien n'a filtré sur cet outil alors qu'il **doit être déployé en 2024 !**

Devant notre insistance, la Direction Générale nous promet un retour pour la fin d'année ;

- Sur l'amélioration de la sécurité des agents, la Présidente rappelle l'importance des **travaux** déjà réalisés ou en instance de l'être à la DGFIP **grâce aux GT sécurité** et leurs enjeux métier (Contrôle fiscal, huissiers, géomètres, accueil). **F.O.-DGFIP** demande une information régulière sur les conséquences des mesures mises en œuvre dans le cadre du plan ATTAL ;
- Sur l'outil d'**auto-diagnostic de l'ANACT** portant sur les organisations hybrides (bureau / télétravail) du travail, **F.O.-DGFIP** a acté le principe d'une analyse en FSR, en espérant que l'on n'ait pas réinventé une énième fois l'eau chaude ;
- Sur la **sobriété énergétique**, si un consensus existe sur la nécessité d'un effort collectif, **F.O.-DGFIP** rappelle qu'il ne doit pas être un prétexte à culpabiliser les agents et que la sobriété doit s'apprécier de façon globale : **le coût (électricité+chauffage) de 10 agents en télétravail est supérieur au coût de ces 10 agents au bureau**. La Présidente dit vouloir faire un point sur les « ambiances thermiques » chaque trimestre ...On aurait aimé le même engouement de notre Direction Générale sur l'indemnitaire !

L'agenda type proposé de la FSR en 2024 a été abondé des réflexions issues de cette séance puisqu'au départ n'étaient inscrits que des bilans (DUERP, médiation sociale, cellule d'écoute, médecine du travail, TBVS) et une présentation de la NO, le tout en 3 séances (février, juin, septembre) !

## **POUR F.O.-DGFIP, LA SÉCURITÉ, L'IA, LE BUDGET ET LA PIE SONT INCONTOURNABLES**

Comme **F.O.-DGFIP** l'avait réclamé dans sa déclaration liminaire, la Présidente accepte d'intégrer au programme de travail des futures FSR, la **sécurité immobilière en lien avec les COSUI sécurité, l'impact de l'utilisation de l'Intelligence Artificielle (IA)** et du data-mining dans nos métiers, des **points budgétaires réguliers**, les conséquences de la **politique immobilière de l'État (PIE)** ; elle y rajoute la **programmation annuelle de la prévention des risques professionnels** et une restitution de l'outil ANACT.

La présidente accepte une **étude d'impact de l'IA sur le cadastre via le foncier innovant, sur le contrôle fiscal au travers du data-mining et enfin sur la dépense de l'État** par le TAAP (traitement automatisé d'analyse prédictive). La première étape consiste en la rédaction d'un cahier des charges de cette étude. **F.O.-DGFIP** a demandé, avant de diligenter une enquête d'un cabinet privé, d'analyser les ressources que l'on pourrait mobiliser en interne à moindre coût.

**F.O.-DGFIP** se fait préciser qu'un **point budget sera fait lors de la FSR de février**, ce qui permettra de parler des grands projets directionnels issus de l'enveloppe ministérielle.

Il nous a été également remonté que plusieurs directions territoriales mettaient d'ores et déjà en œuvre la circulaire Borne du 8/2/23 sur la nouvelle doctrine d'occupation des immeubles tertiaires de l'État sans que nous en ayons été informés au plan national, ce qui est inadmissible.

D'autant plus que les conséquences, flex office, restructurations, suppressions de sites peuvent avoir un impact très important sur les conditions de travail.

Nous avons enfin eu **confirmation de la suppression du Conseil national de suivi du plan d'actions sur les conditions de travail.**

Pour **F.O.-DGFIP**, confirmation nous est donnée que l'action syndicale est primordiale.

## PROPOS LIMINAIRES **F.O.-DGFIP**

Madame la présidente,

Nous avons cru comprendre, lors de la première réunion de la FS de réseau qui s'est déroulée le 29 septembre dernier, que l'on se réunirait aujourd'hui pour mettre en place une méthode, un calendrier et définir des thématiques à aborder en 2024.

Force est de constater que nous restons sur notre faim. Mais comment pouvait-il en être autrement pour une instance issue d'une loi qui a, entre autres raffinements, réussi à supprimer les CHSCT ?

Alors oui, il y a un calendrier et des thématiques proposées, mais c'est le minimum minimum de ce que l'on peut attendre d'une nouvelle Formation Spécialisée de Réseau.

Coincée entre le niveau ministériel et les niveaux locaux pré-existants, **cette FS doit trouver sa légitimité.** Or, 2023 se termine et nous n'en sommes toujours qu'à un démarrage en toute petite pompe !

D'autant que les sujets proposés à l'analyse et aux discussions de cette FS de Réseau en 2024 nous font penser à un recyclage de l'ancien conseil national de suivi du plan d'action des conditions de travail.

Certes ces sujets ont vocation à être discutés au sein de cette nouvelle instance mais, que diable ! **Un peu plus d'ambition !**

**Vos représentants F.O.-DGFIP feront tout pour que cette nouvelle instance évolue en 2024 vers un rôle d'alerte, de préconisations, de suivi et d'analyse des situations permettant d'œuvrer à l'amélioration de la santé, de la sécurité et des conditions de travail de nos collègues.**

A **F.O.-DGFIP**, nous pensons que **l'agent** dans son acception la plus globale **doit être la priorité de la FS de Réseau**, à savoir sa protection contre tout acte extérieur répréhensible mais aussi le management qu'il endure, les RPS auxquels il est trop souvent soumis, la qualité des collectifs de travail, son positionnement au sein de ceux ci, l'impact de l'intelligence artificielle dans son quotidien ou encore la sûreté immobilière qu'il est en droit d'exiger (ce dernier point ayant été évoqué hier en COSUI sécurité des agents).

Il conviendra également, dans la mesure où les textes le permettent, de recueillir l'avis du Directeur Général, en sa qualité de Président du CSAR, sur ces thèmes.

Sans être une instance d'appel des FS déconcentrées, la FS de réseau doit néanmoins être l'incubateur des **alertes et des remontées locales.** Incubateur en amont de propositions de modification des outils SSCT directionnels pour les adapter aux attentes du réseau, mais aussi incubateur en aval de préconisations suite aux expérimentations locales, déjà lancées çà et là, avant qu'elles ne deviennent nationales...

et pour certaines desquelles nous en condamnons le principe tant sur les missions que sur leurs conséquences SSCT (par exemple le Contrôle fiscal repensé dans le Rhône ou les attributions hors doctrine d'emploi des huissiers dans une autre Direction).

Au-delà de son rôle défensif au regard d'expérimentations en catimini pouvant impacter gravement les conditions de travail, la FSR doit aussi être plus offensive et se muer en **facilitatrice du traitement des doléances SSCT portées en FS locales**. Il faut aussi que nous réfléchissions à introduire au planning de cette FS de Réseau un droit de regard sur les allocations de crédit SST.

Ses membres devraient pouvoir être **informés des projets portés par le Directeur Général**, vus sous l'angle d'impact SSCT, en amont de la transmission à SRH 3B, sachant qu'un appel à projets est fait chaque année.

Nous pourrions alors inscrire pour vote à la session de février 2024 l'appel à projet 2024 et faire des propositions pour 2025 à la session de septembre 2024.

Il nous semble légitime d'être informé, au sein de la FS de Réseau, des **redéploiements de crédits entre FS locales** pouvant être autorisés au plan national.

Les **impacts et les conséquences** SSCT de la circulaire de la Première Ministre du 8 février 2023 relative à la **nouvelle doctrine d'occupation des immeubles tertiaires de l'État** devraient figurer à l'agenda 2024 de notre nouvelle FS de réseau.

Nous parlions un peu plus haut de **sécurité**, il est donc utile de rappeler que cette instance devra être régulièrement informée des avancées en termes de sécurité des agents et notamment les déclinaisons pratiques du « plan « Attal ».

A **F.O.-DGFIP**, nous vous précisons cependant que nous sommes des fervents défenseurs de la continuation de COSUI dédiés exclusivement à cette thématique sécurité.

Nous aurons l'occasion de revenir plus en détail sur toutes ces pistes de thématiques souhaitées par **F.O.-DGFIP**, les **résultats du dernier observatoire interne** nous y obligent.

# AMÉLIORER LES CONDITIONS DE TRAVAIL POUR NE PLUS TRAVAILLER DANS CES CONDITIONS



C'EST  
POUR **VOUS**  
QU'ON SE BAT !